



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 221 515 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.07.2002 Bulletin 2002/28

(51) Int Cl.7: **E04F 19/06, E04F 15/02**

(21) Numéro de dépôt: **02290011.2**

(22) Date de dépôt: **03.01.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Muro Baglietto, Julio**
31008 Pamplona, Navarra (ES)

(74) Mandataire: **Dronne, Guy et al**
Cabinet Beau de Loménie,
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)

(30) Priorité: **03.01.2001 ES 200100007**

(71) Demandeur: **Muro Baglietto, Julio**
31008 Pamplona, Navarra (ES)

(54) **Couvre-joint pour sols**

(57) Couvre-joint perfectionné pour sols composé d'un profilé de base (1) qui se fixe sur le substrat (3) à l'aide de moyens classiques (4) sur le lieu de pose, et d'un profilé de recouvrement (2), lequel s'incorpore en montage d'accouplement sur le profilé de base (1), ledit

accouplement s'établissant par emboîtement entre les formations respectives en forme de "U" (5 et 6), de largeurs correspondantes, que les profilés (1 et 2) possèdent sur leurs faces d'accouplement mutuellement opposées.

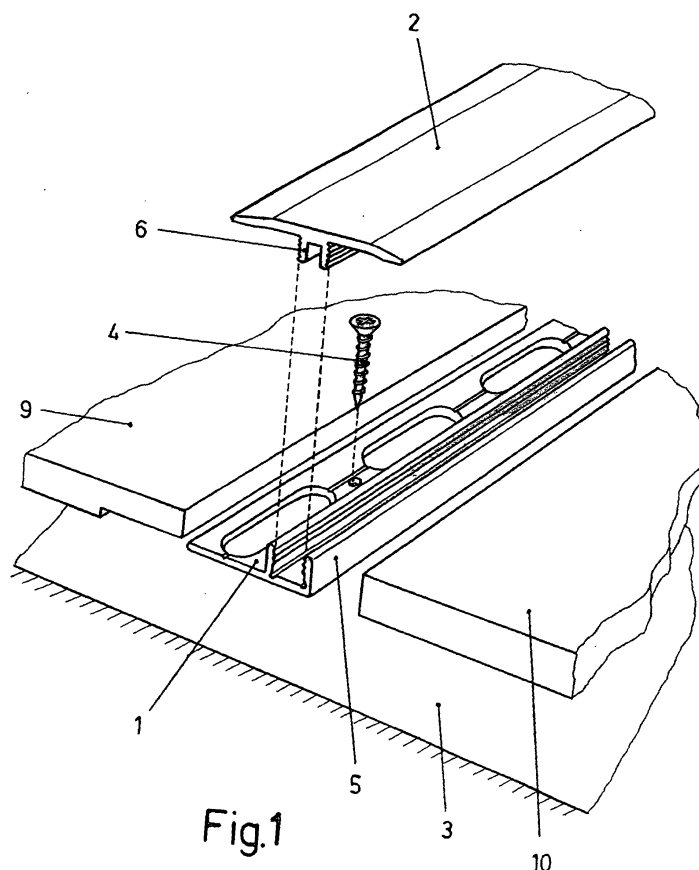


Fig.1

EP 1 221 515 A1

Description

[0001] Entre les différents types de revêtements de sol, de même qu'au raccordement entre lesdits revêtements et les murs du local correspondant, il est nécessaire de laisser un certain espace d'écartement pour permettre le libre jeu des dilatations, et, en supplément, dans de nombreux cas, il existe une dénivellation entre les différents revêtements, de sorte qu'il est nécessaire dans les deux cas de recouvrir les jonctions pour obtenir un aspect esthétique adéquat.

[0002] Pour cela, on incorpore habituellement des profilés de couvre-joint qui se combinent au sol à poser, lesdits profilés se fixant, dans une solution connue, au moyen de vis ou de boulons de fixation, ce qui entraîne un inconvénient secondaire puisque les têtes ou les vis de boulons de fixation restent visibles.

[0003] Pour résoudre cet inconvénient, on a développé des solutions utilisant le collage, par exemple, comme la réalisation du modèle d'utilité 98 01 501, et des solutions de fixation utilisant des éléments accessoires de fixation qui sont cachés au-dessous du profilé de couvre-joint, mais ces solutions n'assurent pas la fixation avec une parfaite solidité et elles supposent un montage difficile.

[0004] Selon la présente invention, on propose une nouvelle solution de couvre-joint avec laquelle on obtient des caractéristiques très avantageuses pour le montage de la pose et la sécurité de la fixation du couvre-joint sur le lieu d'installation.

[0005] Le couvre-joint selon l'invention comprend un profilé de base qui se fixe par un moyen classique quelconque (vissage ou collage) sur le substrat du sol de pose, et un profilé de recouvrement qui s'incorpore dans le montage sur le profilé de base précité, par un accouplement à emboîtement entre les profilés.

[0006] Les profilés de base et de recouvrement comprennent longitudinalement des formations respectives en forme de "U" qui ont des largeurs correspondantes, de manière qu'une de ces formations puisse s'emboîter à l'intérieur de l'autre, la formation destinée à se trouver à l'extérieur présentant ses ailes latérales striées longitudinalement sur la partie intérieure, tandis que la formation destinée à se trouver à l'intérieur a ses ailes latérales striées longitudinalement sur la partie extérieure.

[0007] On obtient ainsi un couvre-joint très simple, dont le montage est en outre très facile, puisque la fixation du profilé de base peut s'effectuer sans difficulté, étant donné qu'elle n'exige pas un positionnement spécialement précis et que, lors de la mise en place dudit profilé, il n'y pas de risque de produire des dégâts qui resteraient visibles après la disposition du couvre-joint sur le lieu correspondant.

[0008] La mise en place du profilé de recouvrement est à son tour très facile, puisqu'elle exige seulement de le disposer sur le profilé de base préalablement mis en place en mettant face à face les formations en "U" cor-

respondantes et en pressant le profilé de recouvrement, pour que l'emboîtement des formations en "U" mentionnées plus haut se produise jusqu'à ce que le profilé de recouvrement s'appuie sur les revêtements de sol qui sont séparés par le joint recouvert.

[0009] Cette disposition permet d'autre part, d'adapter le couvre-joint aux revêtements de sol correspondants avec un ajustement parfait puisque l'emboîtement des formations en "U" des profilés de base et de recouvrement peuvent s'effectuer avec l'insertion nécessaire dans chaque cas pour que le profilé de recouvrement s'appuie sur les revêtements du sol, cet appui s'établissant par une pression qui assure le bon montage dudit profilé de recouvrement, de sorte qu'on obtient un ajustement sans jeu.

[0010] Cette même disposition de l'emboîtement avec possibilité d'insertion variable de l'accouplement entre les profilés de base et de recouvrement permet à son tour au couvre-joint de s'adapter à la pose comportant des revêtements de sol de différentes épaisseurs ou hauteurs, sans que l'on n'ait à fabriquer des profilés de base et de recouvrement pour chaque type de revêtement de sol.

[0011] La disposition du couvre-joint posé est en outre dépourvue de têtes de vis ou boulons de fixation visibles, ce qui confère un aspect esthétique parfait, en supprimant tous les inconvénients que présente une disposition de fixation comportant des têtes visibles des boulons de fixation ou vis.

[0012] D'un autre côté, le profilé de recouvrement peut être de n'importe quelle forme, en permettant ainsi au couvre-joint de s'adapter à n'importe quel type de jonctions ou de terminaisons des revêtements de sol.

[0013] De cette façon, ledit couvre-joint selon l'invention possède certainement des caractéristiques très avantageuses en acquérant une identité propre et un caractère de préférence comparativement aux réalisations de couvre-joints que l'on connaît actuellement et qui sont destinées à la même application.

[0014] La Fig. 1 montre une vue en perspective éclatée du couvre-joint proposé selon un exemple de réalisation.

[0015] Les Fig. 2, 3 et 4 représentent des positions successives de la séquence de montage du couvre-joint pendant sa pose.

[0016] Les Fig. 5, 6, 7 et 8 représentent différentes solutions de pose dudit couvre-joint selon l'invention,

[0017] Les Fig. 9 et 10 montrent des détails des formations d'emboîtement des profilés du couvre-joint pour assurer une plus grande efficacité de la retenue de l'accouplement dans le montage.

[0018] L'invention se rapporte à un couvre-joint possédant des caractéristiques particulières qui peut être utilisé pour les jonctions entre des revêtements de sol d'un type quelconque et sur les terminaisons desdits revêtements contre des murs ou à des extrémités.

[0019] Ledit couvre-joint comprend un profilé de base (1) et un autre profilé de recouvrement (2), le profilé de

base (1) se disposant dans un état de fixation solide sur le substrat (3) du sol correspondant, à l'aide d'un système de fixation quelconque approprié pour cela, par exemple par collage ou vissage à l'aide de boulons de fixation (4), comme dans l'exemple représenté sans que ceci ne soit limitatif.

[0020] Le profilé de recouvrement (2) se dispose de son côté en montage d'accouplement sur le profilé de base (1) mentionné une fois que celui-ci a été disposé sur le lieu correspondant, ledit montage du profilé (2) s'effectuant sans éléments complémentaires d'aucun type.

[0021] Pour cela, le profilé de base (1) présente longitudinalement une formation (5) en "U" dirigée vers le haut, les ailes des côtés étant striées le long de leur partie intérieure, tandis que le profilé de recouvrement (2) possède, en saillie longitudinale sur sa face inférieure, une formation (6) en "U" inversé, dont les ailes des côtés sont striées le long de leur partie extérieure.

[0022] De cette façon, les deux profilés (1) et (2) peuvent être accouplés par emboîtement de leurs formations correspondantes (5) et (6), la formation (6) du profilé (2) s'insérant dans la formation (5) du profilé (1), lesquelles formations sont à cette fin réalisées avec des largeurs correspondantes, pour que l'emboîtement de l'une dans l'autre soit faisable.

[0023] Lorsque l'emboîtement entre les formations (5) et (6) mentionnées plus haut s'établit, les stries de leurs ailes latérales déterminent un encliquetage qui assure la retenue de l'emboîtement, de sorte que le profilé (2) reste fixé au profilé (1), et qu'on obtient ainsi la fixation sur le lieu de pose.

[0024] On obtient le même résultat sans que le principe n'en soit altéré si la formation (5) du profilé (1) est la formation étroite, avec des stries sur la partie extérieure et si la formation (6) du profilé (2) est la formation large avec des stries sur la partie intérieure, pour emboîter ladite formation (6) à l'extérieur de la formation (5), puisque, de cette façon, la réalisation du montage est identique et qu'on obtient la même retenue dans l'accouplement.

[0025] Pour obtenir une fixation plus résistante dans l'emboîtement, on peut réaliser des déformations d'élargissement (7) dans la formation intérieure (5), comme le montre la Fig. 9, ou des déformations de rétrécissement (8) dans la formation extérieure (6), comme le montre la Fig. 10, de sorte que, par ce moyen, l'accrochage entre les stries des deux formations (5) et (6) est plus effectif, la retenue étant alors plus efficace. Les déformations (7) et (8) peuvent être réalisées en agissant sur les formations correspondantes (5) et (6) à l'aide d'outils ou instruments d'un type quelconque, tels que des tournevis, pinces, etc..

[0026] Dans chaque cas, la mise en place du couvre-joint au cours de sa pose s'effectue comme le montrent les Fig. 2, 3 et 4, c'est-à-dire en fixant tout d'abord le profilé de base (1) sur le lieu correspondant, comme la Fig. 2 le montre, les revêtements de sol (9) et (10) se

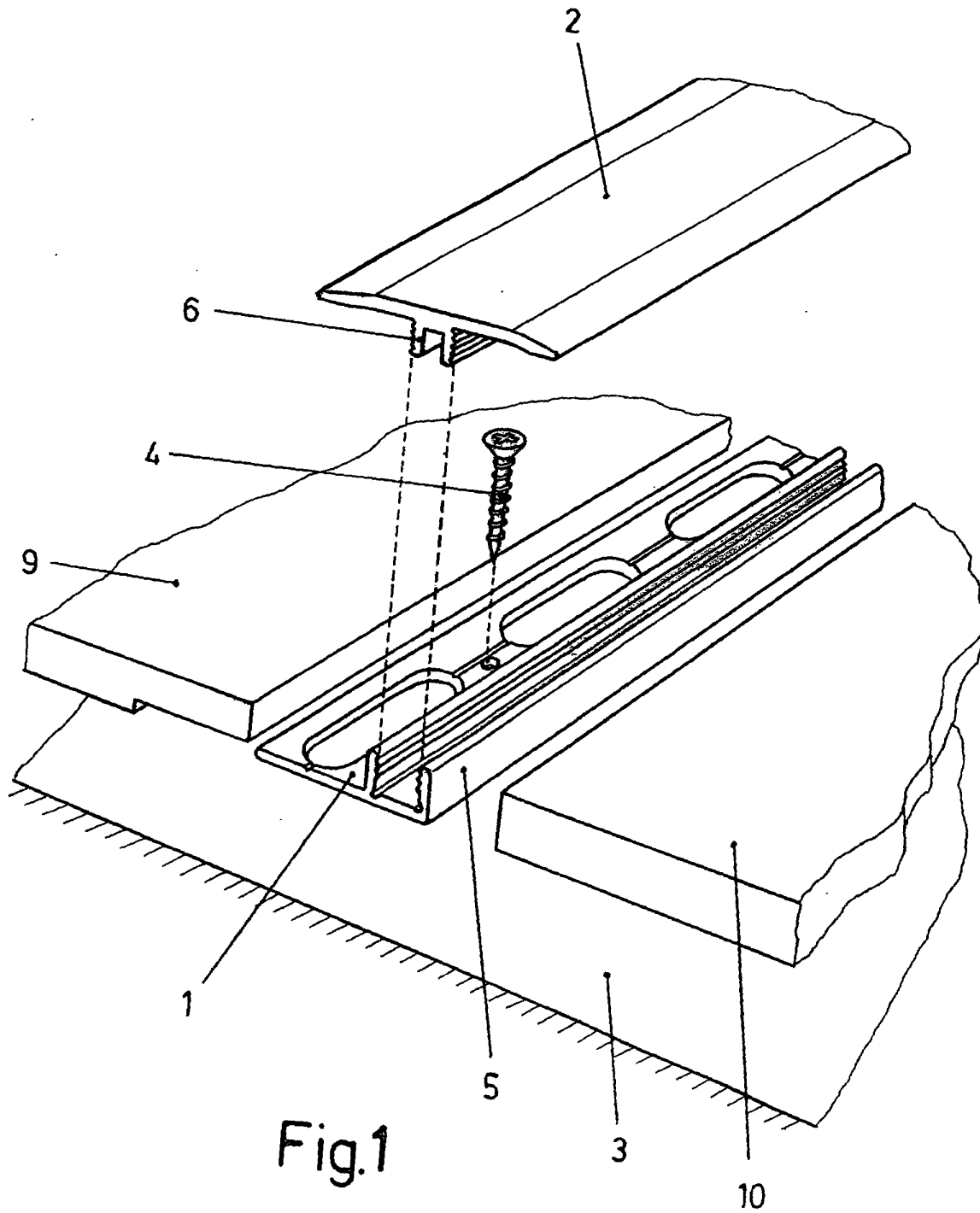
terminant d'un côté et de l'autre à proximité dudit profilé (1) et étant fixés comme représenté sur la Fig. 3 et en mettant finalement le profilé de recouvrement (2) en place en emboîtant sa formation (6) dans la formation (5) du profilé (1) par une pression, jusqu'à ce que les bords dudit profilé (2) s'appuient sur les revêtements de sol (9) et (10) comme la Fig. 4 le représente.

[0027] De cette façon, l'ajustement sur les revêtements de sol (9) et (10) qu'il s'agit de poser est toujours parfait, les mêmes profilés (1) et (2) servant pour des revêtements (9) et (10) de différentes épaisseurs ou hauteurs puisque l'emboîtement des formations (5) et (6) permet une insertion qui varie selon le besoin, avec efficacité de la retenue quelle que soit la position de l'emboîtement.

[0028] Dans le principe indiqué, le couvre-joint peut être appliqué à n'importe quel type de jonction entre revêtements (9) et (10) ainsi que pour les terminaisons desdits revêtements (9) et (10) d'extrémité ou contre les murs qui peuvent être nécessaires, le profilé de recouvrement (2) adoptant pour cela différentes formes en fonction de chaque cas, selon qu'il s'agit de jonctions planes, comme sur la Fig. 4, de jonctions ou de terminaisons dénivelées comme sur la Fig. 5 de terminaisons contre le mur, comme sur la Fig. 6, de terminaisons d'escaliers, comme sur la Fig. 7, de terminaisons finales comme sur la Fig. 8 ou de n'importe quel autre type de joints ou de terminaisons qui exigent un recouvrement pour l'esthétique.

Revendications

1. Couvre-joint perfectionné pour sols, **caractérisé en ce qu'il** comprend un profilé de base (1) destiné à être fixé sur le substrat (3) sur le lieu de pose à l'aide de moyens classiques, et un profilé de recouvrement (2) destiné à s'incorporer dans un montage d'accouplement par emboîtement sur le profilé de base (1) déjà disposé sur le lieu correspondant.
2. Couvre-joint perfectionné pour sols selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les profilés (1) et (2) possèdent des formations longitudinales en "U" (5) et (6), présentant des largeurs appropriés pour s'emboîter l'une dans l'autre, lesdites formations (5) et (6) étant munies sur leur partie intérieure et sur leur partie extérieure, respectivement, de stries latérales au moyen desquelles s'établit un encliquetage qui assure la retenue dans l'emboîtement.
3. Couvre-joint perfectionné pour sols selon les revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que**, sur les formations (5) et (6) sont prévues des déformations d'élargissement (7) qui affectent la formation intérieure (5) ou des déformations de rétrécissement (8) qui affectent la formation extérieure (6) pour renforcer la retenue dans l'accouplement.



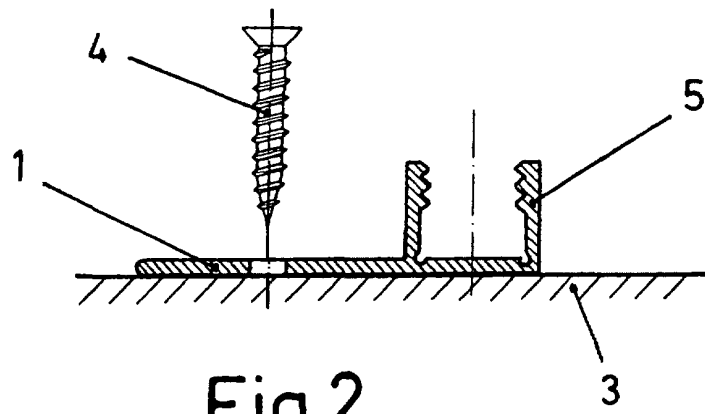


Fig.2

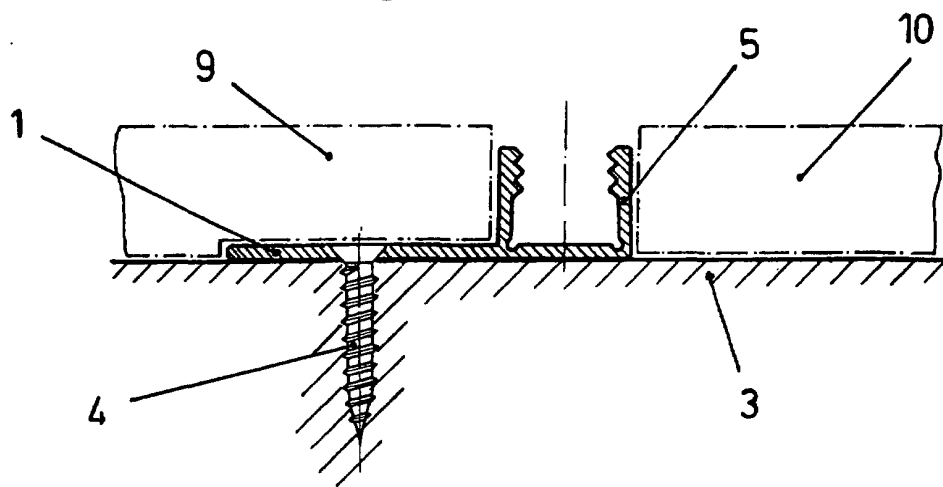


Fig.3

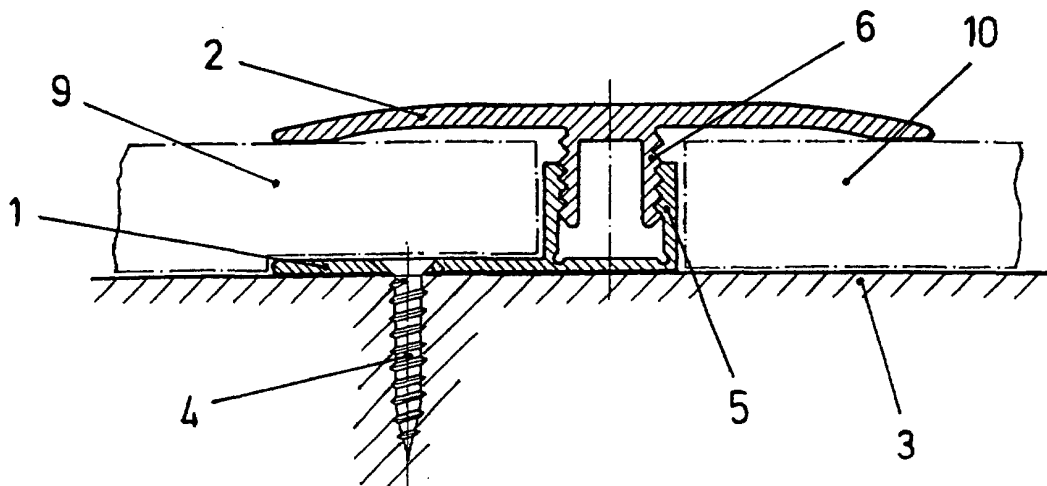
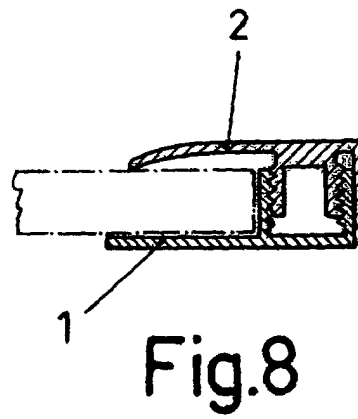
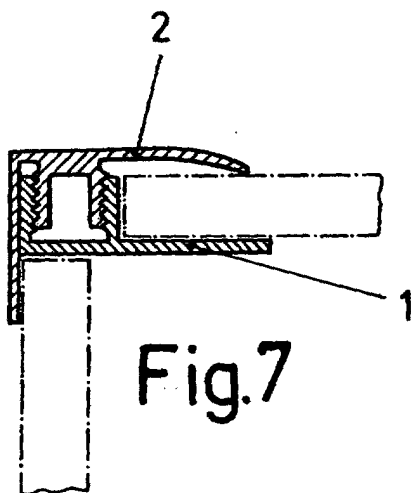
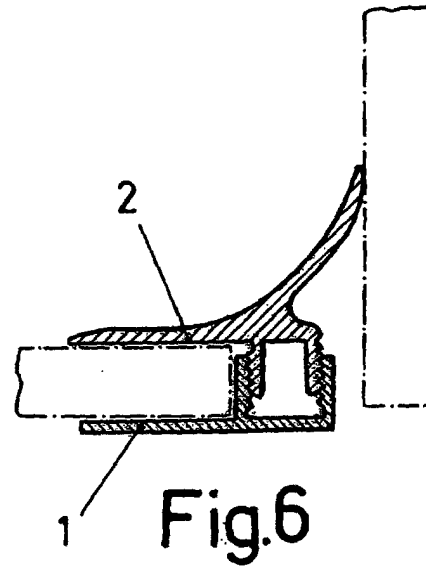
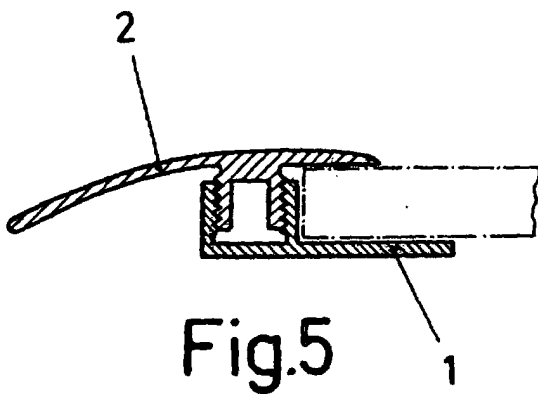


Fig.4



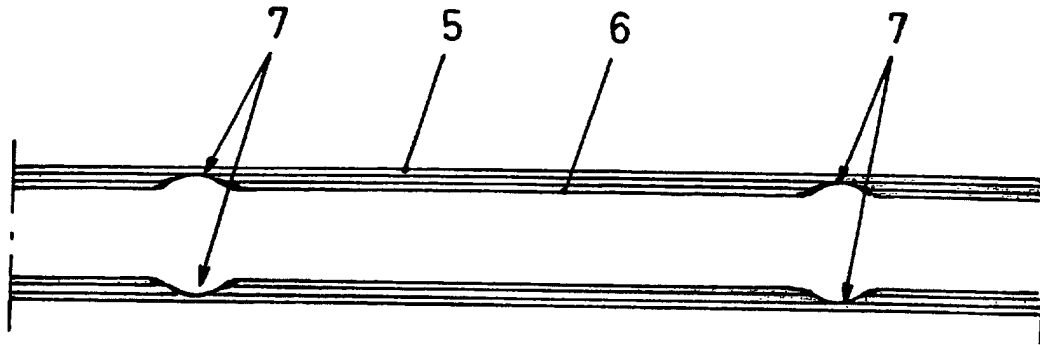


Fig.9

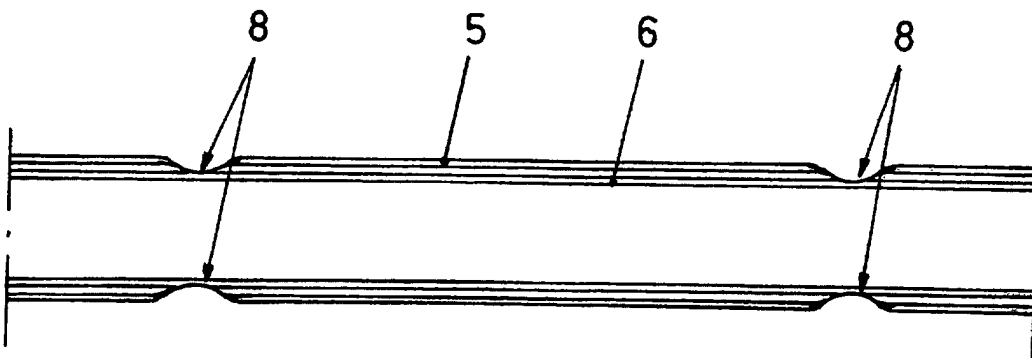


Fig.10



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 93 01 717 U (SEISS, HELMUT) 8 avril 1993 (1993-04-08) * page 10, ligne 6 - page 13, ligne 35; figures 1,2 *	1-3	E04F19/06 E04F15/02
X	EP 1 036 896 A (PROFILPAS S N C) 20 septembre 2000 (2000-09-20)	1	
A	* colonne 1, ligne 3 - colonne 3, ligne 52; figures 1-10 *	2,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 9 avril 2002	Examineur Baath, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.02 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 0011

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-04-2002

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 9301717 U	08-04-1993	DE 9301717 U1	08-04-1993
EP 1036896 A	20-09-2000	IT PD990048 A1	18-09-2000
		EP 1036896 A2	20-09-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82